

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE FIXE LA DATE DES ÉLECTIONS PARTIELLES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Les électeurs des circonscriptions de Témiscamingue, Broadview-Greenwood et Leeds-Grenville ne sont plus représentés aux Communes depuis plusieurs mois. Compte tenu du fait que dans ces régions, ainsi que dans les autres régions du pays, il y a des fermetures de mines, et une pénurie de logements, sans parler des autres problèmes provoqués par l'attitude du gouvernement fédéral, le premier ministre va-t-il assumer ses responsabilités morales et donner la date des prochaines élections partielles dans ces circonscriptions?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je le ferai dans les délais prévus par la loi.

LE DROIT À LA REPRÉSENTATION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, le premier ministre pourrait-il expliquer aux députés, et surtout aux habitants de ces régions qui éprouvent beaucoup de difficulté à surmonter les problèmes économiques actuels, pourquoi il refuse de leur donner au moins le droit d'avoir un représentant élu au Parlement, qui les défende à la Chambre et travaille pour eux peu importe le parti qui remportera ces élections partielles? Quel droit moral a le premier ministre de les empêcher d'être représentés aux Communes?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député veut que je lui explique pourquoi la loi est ce qu'elle est.

M. Broadbent: Non, ce n'est pas là la question.

M. Trudeau: Je répète que j'observerai les dispositions légales sur les élections partielles. Voilà ma réponse.

L'OBLIGATION MORALE ENVERS LES GENS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, les lois du pays permettent aux gens de mentir les uns aux autres, ce qui ne veut pas dire que la chose soit moralement acceptable. De même, les lois du pays permettent au premier ministre d'attendre des mois et des mois avant de déclencher des élections partielles. En outre, il sait pouvoir les reporter à des mois après cette date. Mais ce qui nous intéresse, ce n'est pas de savoir ce que le premier ministre peut se permettre selon la loi. Nous voulons qu'il assume ses obligations morales envers les gens qui ont le droit d'être représentés à la Chambre des communes. Je lui demande donc s'il va respecter ce droit en leur donnant la chance d'élire un député à la Chambre qui

Questions orales

puisse y travailler en leur nom et faire ce qui s'impose en ces temps difficiles?

● (1125)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, si la Chambre des communes avait fait la même distinction entre la moralité et la légalité que semble faire le député . . .

M. Broadbent: Très élémentaire.

M. Trudeau: . . . cela voudrait dire que les députés des Communes ont commis un acte immoral à l'époque en prévoyant un certain délai. Si les députés avaient estimé qu'une période plus courte est moralement juste, je suis convaincu qu'ils auraient voté en conséquence.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE DÉMÉNAGEMENT DE HALIFAX À QUÉBEC DU QUARTIER GÉNÉRAL DE LA RÉSERVE NAVALE

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant de la Défense nationale. L'assiette au beurre semble être au menu de la Chambre cette semaine. Le ministre suppléant voudrait-il informer les députés des raisons d'ordre tactique ou stratégique qui ont poussé le gouvernement du Canada à déplacer le quartier général de la Réserve navale de Halifax à Québec?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, je prends note avec plaisir de la question, et je tâcherai d'y trouver réponse.

Mlle MacDonald: C'est trop facile!

M. McKinnon: Il doit certainement s'agir d'une décision importante qui a été débattue au Cabinet. Je ne peux pas croire que le ministre suppléant de la Défense nationale ignore tout de la question.

LES RAISONS DU DÉMÉNAGEMENT À QUÉBEC

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): L'emplacement des quartiers généraux de nos réserves est toujours lié à des raisons pratiques. Le Commandement aérien, par exemple, a son quartier général de la réserve à Winnipeg. Celui de notre armée de réserve est situé à Saint-Hubert, avec le Commandement de la Force mobile. Quelle mouche a bien pu piquer le gouvernement du Canada pour qu'il rompe ce système fonctionnel en déplaçant le quartier général de la réserve navale de Halifax à Québec? Si le ministre des Affaires des anciens combattants n'a pas de réponse, le premier ministre en aura peut-être.